



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF  
Cent onzième session  
Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire

EB111/15 Corr.1  
17 décembre 2002

---

## Contributions pour 2004-2005

### Rapport du Directeur général

#### RECTIFICATIF

Remplacer la dernière phrase du paragraphe 12 par le texte suivant :

« Au cas où il y aurait des changements ultérieurs au barème des contributions de l'ONU pour 2004, le Directeur général en rendra compte au Conseil exécutif à sa cent treizième session. »

= = =